

Direction Générale des Services  
GB/TM/DB/KB

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025146

### Contrat de cession à intervenir avec la société Les comédies font leur festival

### Pièce de théâtre « Tu t'laisses aller » - 8 janvier 2026

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Considérant** qu'il est envisagé dans le cadre de la programmation artistique de la saison théâtrale du Lavandou, de proposer une représentation de théâtre le 8 janvier 2026,

#### DECIDE

**Article 1 :** D'engager le prestataire « Les comédies font leur festival », sis 49 Rue des 4 Cyprès - 86180 Luxerolles, représenté par son président, Monsieur PERDRIAT Mathis, pour la représentation artistique de théâtre « Tu t'laisses aller » programmée à l'Espace Culturel du Lavandou le 8 janvier 2026 à 20h, pour un montant de 5 000 € TTC.

**Article 2 :** De signer le contrat de cession pour l'exploitation et l'organisation de ce spectacle.

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 4 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 15 octobre 2025

Le Maire  
Gil Bernardi

